

En bref : Energie et Environnement

Rédigé en 1994 par Joseph Irani
Base : Rapport Souviron

La poursuite des efforts des entreprises vers les économies d'énergie nécessiterait des incitations plus conséquentes de la part de l'Etat. La cogénération présente un intérêt évident sur les grands sites industriels.

Au printemps 1994, le gouvernement lançait un débat national sur l'énergie et l'environnement, avec pour objectif d'affermir le consensus sur l'équilibre entre les préoccupations économiques et écologiques qui inspirent la politique de l'énergie.

M. J.-P. Souviron, président de la Commission française du développement durable, avait mission de préparer ce débat, de le conduire et d'en synthétiser les conclusions. Trois thèmes du rapport final de M. Souviron ont retenu notre attention. Ils concernent la production d'électricité, la maîtrise de l'énergie, l'industrie.

Electricité

L'ampleur, la complexité et la spécificité de notre système de production, de transport et de distribution d'électricité ont accaparé une bonne part du débat. L'adéquation entre la situation de monopole du secteur et les données politiques ou technologiques soulève aujourd'hui bien des interrogations. Interrogation que l'EDF, habituée à l'estime qui lui est légitimement portée, ressent un peu comme une ingratitude.

Les origines de ce questionnement sont multiples. Au premier chef, il faut citer les décisions communautaires qui ne manqueront pas d'intervenir sur l'organisation du marché européen de l'énergie. Mais de nombreux autres paramètres politiques, économiques et techniques sont aussi à considérer : gestion de l'aval du cycle nucléaire, définition de l'intérêt général, fixation des coups de production, tarifs de vente, centrales nucléaires des pays de l'Est, besoins des pays en voie de développement, maîtrise de la demande d'électricité, diversification de la production électrique, obligation d'achat imposée à l'EDF, traitement des pointes de consommation, chauffage et véhicules électriques.

Maîtrise de l'énergie

Le récent dérapage des consommations énergétiques, le retour à l'augmentation de l'intensité énergétique (rapport consommation énergétique/PIB), les perspectives de non-respect de nos engagements en matière de pollution atmosphérique justifient la relance de la politique de maîtrise de l'énergie. Une relance rendue difficile par le bas tarif actuel des combustibles et carburants fossiles, la rareté des ressources budgétaires et les exigences des entreprises pour le temps de retour de leurs investissements.

L'action de l'Etat en la matière est aujourd'hui moins assurée et moins efficace que par le passé. Les capacités d'analyse et de proposition des services compétents du ministère de l'Industrie gagneraient à être renforcées. Héritière de l'Afme, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ne dispose plus, semble-t-il, de moyens d'action aussi puissants.

Industrie

L'industrie a déjà consacré de gros efforts aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement. Avec d'ailleurs des résultats significatifs. Mais, avec l'effet de la crise et du renchérissement de l'argent, la poursuite de ces efforts est difficile sans la mise en place d'incitations importantes. De fait, toute taxation supplémentaire devrait sans doute s'accompagner d'aides aux économies d'énergie ou à la dépollution d'un montant équivalent.

Dans le domaine réglementaire, la procédure d'expertise énergétique triennale n'est plus guère appliquée. Son évolution pourrait passer par un rapprochement avec la législation relative à l'environnement.

La cogénération présente un intérêt évident sur les grands sites industriels. Elle mérite d'être encouragée, avec un statut bien défini. Les contrats passés avec EDF devraient s'étendre sur toute la durée d'amortissement des installations. La mise en place d'un mécanisme de garantie financière atténuerait la sensibilité à l'évolution des prix des combustibles.

Pour plus d'informations, contactez



80, rue Voltaire, BP 17
93121 La Courneuve cedex

www.b4e.fr

Téléphone : 01.48.09.07.10
Télécopie : 01.48.36.08.65
email : info@b4e.fr